

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 22 Mars 2019 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 10
Votants : 12

Absents :

Excusés :

Karim AMELLAL
Frédéric LE FUR
Bernard MILLIET (pouvoir de vote à
Raymond MULLER).
Nadine POINTET (pouvoir de vote à
Sébastien PIVIER).

Secrétaire de séance :

Justine BAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de deux points supplémentaires :

- ↳ Comptabilité M14 – Budget Général – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019.
- ↳ Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 07 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions 001 et 002/2018 prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance et relatives à la révision des loyers des appartements communaux et des montages communales.

.../...

↳ **Budget Général 2019 : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 :**

- Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, le Code Général des Collectivités Territoriales permet de mandater les factures d'investissement avant le vote du budget de l'année suivante. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 à compter du 1^{er} Janvier 2019, dans la limite du quart des crédits inscrits au compte 202 du budget 2018, soit la somme de 3 750 €.

↳ **Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts :**

- Monsieur le Maire expose que l'ONF envisage d'intégrer l'encaissement des coupes de bois en lieu et place de la Trésorerie Principale à compter du 1^{er} Juillet 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire opposition à cette mesure qui ne présente pas d'intérêt profitable pour les Communes.

↳ **Intercommunalité :**

- **S.D.E.S. (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) : Modification statutaire :** L'évolution des activités du SDES, depuis quelques années, nécessite une modification de ses statuts, à la fois pour les mettre en concordance avec les progressions législatives et réglementaires et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que le SDES pourrait assumer, notamment, et à titre d'exemple, dans le développement de la transition écologique. Le Comité Syndical du SDES a approuvé son projet de modification statutaire (changement d'adresse du siège social, évolution du nombre de communes adhérentes, introduction de compétences optionnelles), par délibération en date du 28 Décembre 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette modification, telle que présentée par le SDES.

↳ **Travaux :**

- **Réfection du préau de l'école : Demande de subvention au Conseil Régional :** Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion d'une rencontre avec Laurent WAUQUIEZ à Albertville, il a été rappelé par le Président de la Région Auvergne - Rhône-Alpes la possibilité de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Région, au titre du plan en faveur de la ruralité. Par conséquent, dans le cadre des travaux de réfection du préau de l'école prévus cet été, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter une aide auprès de la Région.

↳ **Urbanisme**

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme :** Suite à l'élaboration du projet de PLU, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à cette étape de l'opération, de tirer le bilan de la concertation, d'arrêter ce projet et de transmettre le dossier arrêté aux PPA (Personnes Publiques Associées) qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

↳ **Ressources humaines :**

- **Renouvellement du CDD d'un Adjoint Technique :** Monsieur le Maire rappelle que le contrat de travail de Monsieur François MARTIN, Adjoint Technique affecté aux services techniques de la Commune, arrive à échéance au 14 Avril prochain. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler ce contrat pour 6 mois, jusqu'au 13 Octobre 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

.../...

- Embauche de jeunes gens pour l'été 2019 : Comme chaque année, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier diverses tâches de nettoyage et d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux aux jeunes gens de la Commune, nés en 2001, pour une période de 15 jours chacun pendant les mois de Juillet et Août prochains et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail relatifs à ces embauches à durée déterminée.
- Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité : Monsieur le Maire expose que les services municipaux doivent supporter, à certaines périodes de l'année, une surcharge de travail qui peut être palliée par l'embauche d'un agent contractuel. Afin d'apporter le renfort immédiat, nécessaire en cas d'accroissement temporaire d'activité au sein des services communaux, et ainsi assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels et à signer les contrats relatifs à ces embauches à durée déterminée,
- Mise en place d'un service de conseil en droit des collectivités par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie : Face à la complexité de la réglementation, le Centre de Gestion a décidé de mettre en place un service de conseil en droit des collectivités et de le mutualiser avec le Centre de Gestion 69. Il est proposé aux collectivités qui souhaitent y recourir, un service de conseils juridiques. La mise à disposition de ce service est formalisée par une convention tripartite entre les deux centres de gestion et la collectivité adhérente. Le montant annuel de la participation s'élève à 0.87 € par habitant pour les communes de 501 à 5500 habitants, soit environ 600 € pour Cevins. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à ce service, car nous adhérons déjà à d'autres organismes qui proposent des services similaires.

↳ Foncier :

- Vente d'une parcelle communale à La Ville : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande d'acquisition d'un terrain communal au hameau de la Ville. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un accord de principe pour la vente de cette parcelle, dans l'attente d'un document d'arpentage qui permettra de faire réaliser l'acte notarié correspondant.
- Acquisition d'une parcelle devant la Mairie : Dans le cadre d'une régularisation concernant l'emplacement du monument aux morts, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition, à titre gracieux, d'une partie de la parcelle G 272, d'une superficie de 22 m², située devant la Mairie, de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Sophie Lavorel, notaire à Albertville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

↳ Subventions : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire : une subvention de 2 500 € pour la gestion des projets d'école au titre de l'année scolaire 2019/2020.
- Associations :
 - Club des Aînés du Nant Bayet : une subvention de 500 € à cette association qui compte, plusieurs cevinois parmi ses membres.
 - Association des Parents d'Elèves de Cevins : une subvention de 500 € à cette association qui réalise des projets en faveur des enfants de l'école.
 - Club de foot de La Bâthie : une subvention de 100 € à ce club qui accueille des enfants de Cevins.
- Répartition bénéfiques de « la Cevinoise » : Il avait été convenu, lors de la manifestation de la Fête du Village « la Cevinoise », que les bénéfices dégagés par les différentes activités proposés par les associations présentes, seraient réparties entre chacune d'elles. La recette totale constituée s'élève à 500 Euros Euros.

Par conséquent, il sera versé une subvention de 165 €uros aux associations suivantes : Association des Parents d'Elèves de Cevins, Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Rognaix et Cevins et le Groupement Viticole. Ces crédits seront ouverts au Budget Primitif 2019.

↳ Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la séance du 28 Septembre 2018 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Le Conseil Municipal est informé qu'une conférence organisée par l'association France-Palestine, aura lieu le 12 Avril 2019 à la Salle des Fêtes. Monsieur le Maire rappelle également qu'un ramassage de textiles à l'initiative de l'association France-Palestine, est prévu devant l'atelier municipal, le mercredi 03 Avril prochain.
- Un habitant a fait remarquer une fumée noire sortant du conduit cheminée de l'école : Monsieur le Maire est au courant, il s'agit de poussières humides de copeaux lors de la dernière livraison pour la chaufferie de l'école qui occasionne cette fumée. Ceci va se résoudre très rapidement, les employés communaux sont au courant.
- Monsieur le Maire précise qu'à la demande de M. Vincent LEGER, gérant d'un camion Pizza, un accord de stationnement a été donné pour qu'il puisse s'installer sur une place de parking entre le bar des Amis et l'Agence Postale, le mercredi et samedi en fin de journée.
- Le Conseil Municipal est informé qu'une assignation en référé a été effectuée par un administré possédant un bien au Villard concernant des problèmes d'humidité dans le bien en question, procédure à l'encontre de la mairie et de plusieurs propriétaires attenants.
- La commission travaux finances aura lieu le mercredi 03 avril pour l'élaboration du BP 2019 ainsi que pour les investissements prévus en 2019.

↳ Questions orales :

- La parole est donnée à Madame Estelle COLLOMBIER, administrée présente dans la salle, qui précise avoir reçu la facture de cantine ainsi qu'une relance de la trésorerie. Monsieur le Maire explique que la nouvelle procédure ne permet pas un envoi groupé comme auparavant. Il s'agit de deux documents différents. L'un est transmis par la Mairie et destiné à vérifier les indications contenues et, éventuellement, servir de support pour la déclaration fiscale et l'autre (avis de sommes à payer et non pas une relance) adressé par le Centre des Finances Publiques pour le règlement de la facture. Madame COLLOMBIER interroge également les élus, sur le nombre de personnes qui ont inscrit des observations sur le registre de concertation pour la révision du PLU, Monsieur le Maire lui répond que 5 observations ont été inscrites dans le registre et 6 courriers ont été envoyés à M. le Maire. Ces courriers ont été joints au registre. Ces observations ont été examinées dans le cadre des réunions de travail. Madame COLLOMBIER confirme son opposition concernant le schéma d'habitations présenté en réunion publique concernant le lotissement du Gardet, et plus précisément l'implantation d'un habitat regroupé face à sa maison. Monsieur le Maire rappelle la procédure de révision du PLU à ce jour et précise que les travaux seront réalisés par tranche. Monsieur le Maire expose que quelques négociations sont en cours et que le Conseil Municipal est disposé à échanger pour trouver un compromis dans la mesure du possible, sachant que l'enquête publique prévue vers fin Juin permettra aux personnes de faire part de leurs avis. Il informe également qu'à ce jour 70 % environ des propriétaires du secteur du Gardet ont donné une réponse écrite favorable et que d'autres vont répondre prochainement et de façon positive, seules deux réponses négatives ont été formulées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

CEVINS le 26 Mars 2019.

Le Maire,



Philippe BRANCHE